

Athlétisme Calade Val de Saône

Athle.acvs@free.fr

<http://athle-acvs.fr>



Entente Athlétique Villefranche
Stade Le Mouton - 43, rue Mirabeau
69400 Villefranche S/Saône
Tél: 04-74-62-94-14 / 06-63-37-20-03



INSCRIPTION SAISON 2026 - 2027

(Ne concerne que les nouvelles inscriptions, les renouvellements ont été envoyés par mail)

Tarif annuel des cotisations toutes catégories :

239 €

Cette cotisation inclut une Assurance Individuelle Accidents et Assistance couvrant les dommages corporels auxquels peut exposer la pratique de l'athlétisme pour la saison 2026-2027.

REGLEMENTS :

- Par CHEQUE(S) à l'ordre de l'E A V avec la possibilité de régler en 3 fois maximum sur 3 mois consécutifs par chèques bancaires signés et datés du jour de la remise de l'adhésion
- **COUPONS SPORT ANCV UNIQUEMENT** acceptés pour un montant maximum de 100 €
- **Faites un don et vous ferez des économies sur votre adhésion** : Lire attentivement les documents joints concernant les « Dons aux Associations » (voir pages suivantes)

PIECES A FOURNIR :

PLUS DE CERTIFICAT MEDICAL (sauf si un oui sur Questionnaire santé)

PARCOURS de SANTE (PPS) OBLIGATOIRE sur votre Espace Licencié FFA

* Pour Les Nouveaux Licenciés un Lien vous sera transmis via un mail de la FFA
Afin de vous connecter sur la FFA afin de remplir le PARCOURS de SANTE(PPS)



- Bulletin d'inscription complété et signé (verso)
- Copie de la carte d'identité ou du livret de famille
- **Carte Pass'Région - Fournir obligatoirement une copie de la carte VALIDE + code à 4 chiffres (ce code ne peut pas être une série -3456- ou suite -3333- ou la date de naissance) - La carte Pass Région valide réduction immédiate de 30€**
- **PASS SPORT - Copie du document obligatoire afin de bénéficier de la réduction de 70 €**
- **Règlement (voir ci-dessus)**

Tout dossier incomplet sera refusé

Adhésion à remettre au secrétariat du Stade Le Mouton aux heures de permanences (sauf pour Anse, Belleville et Trévoux directement aux entraîneurs).

RENSEIGNEMENTS :

- Site internet : <https://athle-acvs.fr/> – Adresse mail : Athle.acvs@free.fr
- Secrétariat (répondeur) 04.74.62.94.14 – Portable : 06.63.37.20.03.
- Permanences à Villefranche : mardi et jeudi au bureau du stade Jean Le Mouton (à l'arrière de la tribune) de 18h à 19h30 (en septembre et octobre).

Réservé Club	Fichier	Siffa		Adhérent	Date	

INSCRIPTION EAV, SAISON 2026 – 2027

NOM : _____ PRENOM : _____ SEXE _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / _____ NATIONALITE : _____ TEL :  : _____

E-MAIL (Écrire en majuscules SVP) : _____

ADRESSE : _____ TEL :  : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

PLUS BESOIN DE CERTIFICAT MEDIDAL (sauf si un oui sur le Questionnaire santé)

PARCOURS de SANTE (PPS)OBLIGATOIRE sur votre Espace Licencié FFA



* Pour Les Nouveaux Licenciés un Lien vous sera transmis via un mail de la FFA
Permettant de vous connecter sur la FFA afin de remplir le PARCOURS de SANTE (PPS)

N° de LICENCE : _____
Ancien numéro si déjà licencié FFA

PROFESSION : (des parents) _____

LIEU D'ENTRAINEMENT* : ☐VILLEFRANCHE ☐BELLEVILLE ☐ANSE ☐TREVOUX

* Cocher le(s) lieu(x) d'entraînement(s)

COCHEZ LA CASE POUR RECEVOIR UN JUSTIFICATIF DE REGLEMENT : ☐

Si Pass'Région (voir page précédente) : CODE ☐ ☐ ☐ ☐

Si Pass'Sport (voir page précédente)

Tarif annuel des cotisations toutes catégories : **239 €**

AUTORISATIONS :

- J'autorise l'Entente Athlétique de Villefranche à prendre toutes dispositions d'ordre médical, en cas de nécessité.
- J'autorise les cadres du club, les athlètes et parents d'athlètes à transporter mon enfant sur les lieux d'entraînement ou de compétition.
- J'abandonne mes droits à l'image et autorise l'EAV à les utiliser dans toutes les communications internes ou externes du club à des fins non commerciales.
- Je dispose d'un droit d'accès et
- de rectification aux informations portées sur ma fiche individuelle, conformément à la loi Informatique et Liberté.

☐ Je soussigné(e), _____ déclare avoir pris connaissance de la charte sportive et les extraits des statuts et du règlement intérieur de l'Entente Athlétique de Villefranche sur – <https://athle-acvs.fr/le-club/infos-adhesion/>

Le Club fonctionne sur un mode associatif, l'équipe dirigeante est constituée de bénévoles qui œuvrent toute l'année afin de vous permettre de pratiquer votre sport favori dans les meilleures conditions possibles, votre participation active la vie du Club est vivement souhaitée.

☐ Je m'engage à participer, en tant que bénévole, à au moins une manifestation/compétition organisée par le Club

Fait à Villefranche, le :

Signature de l'athlète :

Signature du/des parent(s) :



Entente Athlétique Villefranche
Stade Le Mouton - 43, rue Mirabeau
69400 Villefranche S/Saône
Tél : 04-74-62-94-14
Portable 06-63-37-20-23



Athlétisme Calade Val de Saône Athle.acvs@free.fr
<http://athleacvs.free.fr>

Dons aux Associations - CERFA 11580*04 Article 200 du Code Général des Impôts (CGI)

L'administration fiscale autorise les adhérents, ou toutes personnes, à faire un don à une association sportive avec la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de la valeur du don.

Dans ce cas, elle autorise l'association receveuse à accorder une réduction du prix de la cotisation à hauteur de 25 %, plafonnée à 60 €.

Exemple :

Pour un adhérent devant payer une cotisation de **239 €** (prix d'une adhésion Compétition) et faisant un don de **135 €** la somme versée à l'association sera :

1^{er} chèque : cotisation : 179,25€ (239 - (25% de 239 = 59) plafonné à 60 €)
2^e chèque : don : 135 €
soit au total : **315 €**

Lors de sa déclaration d'impôts sur le revenu de l'année en cours, l'adhérent notera un don à association de 135 €. Il lui sera alors accordé une réduction d'impôt de 89 € (66 % de 135).

Au total, son adhésion lui reviendra à : 315 – 89 = **226 €**, soit **un gain global de 13 € pour lui**

Et une recette supplémentaire de 76 € (315 - 239) pour l'association.

Ces recettes supplémentaires vont permettre à votre club :

- 1 – d'optimiser la structure d'encadrement des athlètes (Formation des animateurs et des entraîneurs),**
- 2 – de permettre et de favoriser les déplacements en compétition de nos athlètes (championnats régionaux et nationaux),**
- 3 – de pouvoir maintenir les emplois des salariés du club.**

	2 ^{ème} chèque			1 ^{er} chèque			
Type Adhésions	Si vous faites un Don de :	Le club vous fait une Réduction de :	Prix licence original	Vous payez donc l'adhésion à :	Votre Réduction d'impôts est de	Soit un coût total adhérent	Soit Bénéfice adhérent
Compétition	135,00 €	59 €	239,00 €	180 €	89 €	226€	13 €
Renouvellement Compétition	100,00 €	50 €	199,00 €	149 €	66,00 €	183 €	15 €

Merci de votre aide.
Le Bureau de l'EAV.

Numéro d'ordre du reçu

Organisme bénéficiaire des dons et versements

Nom ou dénomination : Entente Athlétique de Villefranche

Numéro SIREN ou RNA¹ : 341 620 128

Adresse :

N° 43 Rue rue Mirabeau

Code postal 69400 Commune VILLEFRANCHE SUR SAONE

Pays : FRANCE

Objet : La pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes

Cochez la case concernée² :

- ☒ Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises :
- Précisez si vous êtes :
- ☒ Association loi 1901
- ☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du/...../.....
- ☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation
- ☐ Fondation d'entreprise
- ☐ Musée de France
- ☐ Organisme sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement
- ☐ Communes, syndicats intercommunaux ou mixtes de gestion forestière, groupements syndicaux forestiers visés au f ter du 1 de l'article 200 du CGI.
- ☐ Autres (précisez³)
- ☐ Association cultuelle et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle
- ☐ Fonds de dotation
- ☐ Association d'intérêt général exerçant des actions concrètes en faveur du pluralisme de la presse, par la prise de participations minoritaires, l'octroi de subventions ou encore de prêts bonifiés à des entreprises de presse
- ☐ Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Etablissement d'enseignement supérieur consulaire prévu à l'article L.711-17 du code de commerce
- ☐ Organisme agréé ayant pour objectif exclusif d'accorder des aides financières ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises
- ☐ Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain
- ☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre de conventions prévues à l'article L. 143-2-1 et L. 143-15 du code du patrimoine. Le cas échéant, date de l'agrément par le ministre chargé du budget :/...../.....
- ☐ Organisme ayant pour objet la sauvegarde, contre les effets d'un conflit armé, des biens culturels mentionnés à l'article 1er de la Convention du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé

¹ Pour les associations inscrites d'Alsace-Moselle, numéro d'inscription au registre des associations du Tribunal judiciaire ou de proximité.

² ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

³ Collectivités locales, État, GIP....

☐	Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
☐	Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
☐	Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
☐	Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
☐	Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
☐	Agence nationale de la recherche (ANR)
☐	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification mentionné à l'article L.1253-1 du code du travail
☐	Association reconnue d'utilité publique de financement et d'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises
☐	Organisme établi dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France ⁴ poursuivant des objectifs et présentant des caractéristiques similaires aux organismes précités. Le cas échéant, date de l'agrément/...../.....

Donateur

Nom : **Prénoms :**

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Pays :

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt d'un montant de⁵ :

Euros Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article ⁶ :

☒ 200 du CGI

☐ 978 du CGI

Forme du don :

☐ Acte authentique

☐ Acte sous seing privé

☐ Déclaration de don manuel

☒ Autres

Nature du don⁷ :

☒ Numéraire

☐ Titres de sociétés cotés

☐ Abandon exprès de revenus ou de produits

☐ Frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

☐ Autres (précisez)⁸ :

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

☐ Remise d'espèces

☐ Chèque

☐ Virement, prélèvement, carte bancaire

Date et signature

...../...../.....

⁴ Ou en Norvège, Islande ou Liechtenstein.

⁵ Pour les dons de titres de sociétés cotées et les dons en nature, mentionnez la valeur du don.

⁶ L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases, étant entendu que la fraction du montant donné qui ouvre droit pour son auteur à la réduction d'IFI prévue à l'article 978 du CGI ne peut ouvrir droit à la réduction d'IR prévue à l'article 200 du CGI et inversement.

En application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, il peut demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées à l'article 200 du code général des impôts.

Il est rappelé que le fait de délivrer sciemment des documents permettant à un contribuable d'obtenir indûment une réduction d'impôt entraîne l'application de l'amende prévue à l'article 1740 A du code général des impôts.

⁷ La réduction d'IFI ne s'applique qu'aux dons en numéraire et aux dons en pleine propriété de titres de sociétés cotées.

⁸ Exemple : dons en nature.